

**DELIBERATION DU DIRECTOIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT APPROBATION DE LA GOUVERNANCE DU NOUVEAU CURSUS UNIVERSITAIRE (NCU)
« MONPASSPRO »**

Membres présents : Mathias BERNARD (Président UCA) ; Patrice MALFREYT (Institut des sciences) ; Pierre MATHIEU (Institut des Lettres Langues Sciences humaines et sociales) ; Christine BERTRAND (Institut Droit Economie Management) ; Éric AGBESSI (Institut de technologie) ; Jean-Marc LOBACCARO (Institut Sciences de la vie santé agronomie environnement) ; Anne FOGLI (Premier VP) ; Vanessa PREVOT (VP Recherche) ; Françoise PEYRARD (VP Formation) ;

Absents, excusés : Sophie COMMEREUC (Directrice générale Clermont Auvergne INP) ; Thierry MARTIN-LASSAGNE (Représentant du monde socio-économique) ; Mathis NAPIERALA (VP Etudiant) ;

Membres avec voix consultative : François PAQUIS, Directeur Général des Services (DGS) UCA ;

Invités permanents : Jérôme NORMAND (Cabinet) ;

LE DIRECTOIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU LUNDI 20 FÉVRIER 2023

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'UCA du 17 décembre 2021 ;

Vu la délibération du conseil de la formation et de la vie universitaire de l'UCA du 24 janvier 2023 portant sur le plan d'action

PRESENTATION DU PROJET

L'Université Clermont Auvergne (UCA) est dans la cinquième année de déploiement du Nouveau Coursus Universitaire (NCU) MonPassPro (programme ANR dédié à la réussite, l'orientation, la réorientation et l'insertion professionnelle des étudiants).

Un bilan à 4 ans de son fonctionnement a été réalisé en juillet 2021 par le jury international.

Afin de répondre aux recommandations et éléments d'analyse soulevés par le jury, une amélioration de la gouvernance du projet a été proposée, notamment en impliquant de nouveaux acteurs dans ses deux instances : le comité institutionnel et le comité de pilotage.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver la composition, les modalités de désignation des membres et les modalités de réunions des instances du Nouveau Coursus Universitaire (NCU) MonPassPro telles que définie ci-dessous :

Le comité institutionnel comprend :

- La Vice-Présidente chargée de la formation de l'UCA qui préside le comité institutionnel et fixe l'ordre du jour, ainsi que le calendrier des réunions ;
- La responsable scientifique du NCU ;
- La cheffe de projet du NCU ;

- La Vice-Présidente en charge du pilotage et des moyens de l'UCA ;
- Un représentant du monde socio-économique proposé par la présidente du comité institutionnel, validé par le reste des membres de ce comité ;
- Le Vice-Président Étudiant ;
- Le Vice-Président en charge de l'innovation, de la professionnalisation et des relations avec le monde socio-économique
- Le directeur de l'i-SITE CAP 20-25.

Ce comité institutionnel se réunit une fois par an, analyse le bilan des actions opérées dans le NCU et fixe, en tenant compte du contexte plus large de l'établissement, les actions, les objectifs, les jalons et la stratégie de déploiement du NCU au sein de l'université pour l'année à venir.

Ce plan d'action est soumis au Directoire de l'UCA pour avis, puis au CFVU pour vote.

Le comité de pilotage (COFIL) comprend :

- 4 pilotes de MonPassPro :
 - La responsable scientifique du NCU MonPassPro, qui préside ce COFIL et détermine l'ordre du jour, ainsi que le calendrier des réunions ;
 - La cheffe de projet du NCU MonPassPro ;
 - Le Directeur de la Formation de l'UCA ;
 - Le Directeur Opérationnel des Systèmes d'Information (DOSI) ou son représentant ;
- 4 représentants étudiants :
 - 1 élu CFVU, désigné par et parmi le collège des usagers CFVU après appel à candidature ;
 - 1 élu étudiant des conseils de composantes correspondant au périmètre du Comité Licences DEM (composantes de l'Institut DEM), désigné par le collège des usagers du CFVU, après appel à candidature ;
 - 1 élu étudiant des conseils de composantes correspondant au périmètre du Comité Licences LLSHS (composantes de l'Institut LLSHS), désigné par le collège des usagers du CFVU, après appel à candidature ;
 - 1 élu étudiant des conseils de composantes correspondant au périmètre du Comité Licences Scientifiques (composantes de l'Institut des Sciences, UFR de Biologie, ISIMA et UFR de Médecine et des Professions Paramédicales), désigné par le collège des usagers du CFVU, après appel à candidature ;
- 4 représentants du monde socio-économiques (3 entreprises et 1 organisme de formation/insertion), proposés par la présidente du COFIL et validés par le comité institutionnel.

Il détermine la mise en œuvre des orientations stratégiques et du plan d'action validé en CFVU. Il assure le suivi des actions et leur évaluation. Il prépare le bilan qui est présenté au comité institutionnel.

Deux nouvelles instances sont créées afin de recueillir les avis des usagers et des partenaires, et de faire évoluer ces programmes en tenant compte de leurs retours de pratiques. Ces conseils de perfectionnement proposeront des évolutions et des améliorations, et nourriront ainsi la réflexion du comité de pilotage. Ils seront présidés par la cheffe de projet NCU MonPassPro, qui fixe l'ordre du jour et le calendrier des réunions.

- **Le conseil de perfectionnement pour RéoPass :**

Il comprend :

- des enseignants volontaires des équipes pédagogiques des licences participant au programme ;
- des personnels de scolarité des licences participant au programme ;
- des étudiants RéoPass qui ont participé au programme ;
- des partenaires extérieurs intervenant dans RéoPass.

Il se réunira deux fois par an, en janvier et en avril (chaque fin de semestre).

- **Le conseil de perfectionnement pour NuméPass** sera double. Un relatif au volet UCAPRO et l'autre relatif à l'outil de pilotage "fiche étudiant" :
 - Pour UCAPRO, le conseil de perfectionnement comprend :
 - l'équipe NuméPass ;

- le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) de l'UCA ;
 - des partenaires socio-économiques ;
 - des étudiants volontaires de tous niveaux usagers d'UCAPRO ;
 - des enseignants volontaires des équipes pédagogiques utilisatrices.
- Pour la "fiche étudiant", le conseil de perfectionnement comprend :
- l'équipe NuméPass ;
 - des membres des scolarités volontaires, de l'Observatoire des Formations et du Devenir des Etudiants (OFDE), des Directeurs d'Etudes de Première Année (DEPA) et/ou des enseignants référents ORE volontaires utilisateurs de cette fiche dans le cadre de l'accompagnement d'étudiants identifiés comme à risque.

Ils se réuniront chacun une fois par an plus une séance commune.

Membres en exercice : 12

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : DIRECTOIRE UCA
DELIBERATION 2023-02-20-01

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :